

Réf dossier : 1323  
N° ordre de passage : 88  
N° annuel : C2016\_0815

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2017 - Débat**

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

I – Le contexte national et International

- Perspectives économiques
- Budget de l'État
- Impacts pour la Métropole Rouen Normandie
- Politiques Contractuelles

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

III– Les Perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette

V – Éléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

## I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Perspectives économiques

La tendance en France est à une reprise économique modérée :

Le PIB a progressé de + 0,6% au premier trimestre et a reculé de – 0,1 % sur le deuxième trimestre (aléas climatiques et mouvements sociaux expliquent en partie ce recul d'activité). Le FMI et la commission européenne anticipent une croissance en deçà des 1,5 % en 2016 et 2017.

Depuis le début de l'année 2016 et sur les mois à venir, l'activité devrait être principalement soutenue par la demande intérieure. En effet, la consommation bénéficie de la légère reprise de l'emploi (le taux de chômage est passé de + 10,5% au 3ème trimestre 2015 à + 9,9% au 2ème trimestre 2016), des taux d'intérêts extrêmement bas et d'un léger assouplissement budgétaire (moindre baisse des dotations de l'Etat, baisse ciblée de l'impôt sur le revenu en 2017, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires...). Par ailleurs, même si le cours du baril de pétrole a récemment progressé, il reste à un niveau très faible. La baisse passée des prix de l'énergie contribue à la faiblesse de l'inflation (+ 0,02% durant l'été, + 0,04% en septembre) qui stimule le pouvoir d'achat des ménages.

Les entreprises redressent leur taux de marge, bénéficiant du bas coût de l'énergie, et investissent davantage dans des conditions financières avantageuses.

Les incertitudes politiques et bancaires pèsent sur l'activité de la France et de la Zone Euro :

- Les incertitudes politiques ;
- Les incertitudes liées au Brexit : le choc immédiat suite à l'annonce du Brexit a bien été géré par les Banques Centrales et les autorités politiques. Si les marchés financiers ont brusquement réagi (avec notamment une chute des marchés action et des taux long terme), le cours des marchés action a plus que repris son niveau d'avant annonce.

Toutefois, l'article 50 n'a toujours pas été notifié par le Royaume-Uni et les questions de fond (circulation des citoyens, budget, passeport européen) n'ont pas été réglées. Les défis liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne sont à venir (conditions de retrait, négociations futures avec l'UE, etc...);

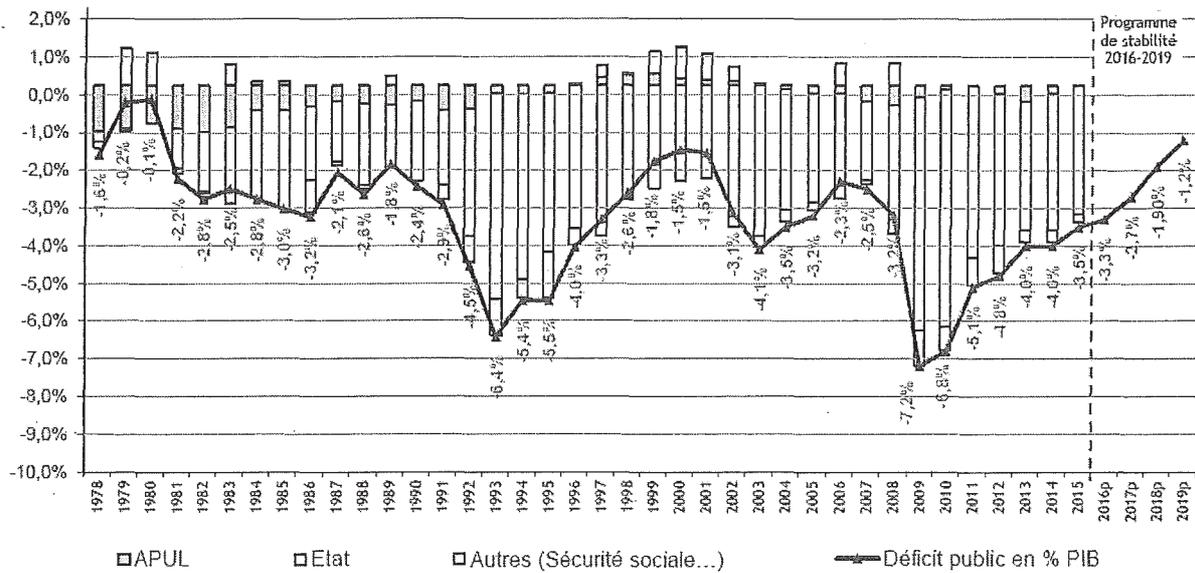
- Portugal : Pour être éligible au programme de rachat d'actif de la BCE, la dette du pays doit être notée en catégorie d'investissement (investment grade) et à ce jour, seule l'agence de notation DBRS maintient cette notation ;
- Risques bancaires en Italie : les portefeuilles de créances douteuses des banques sont très élevés et leur rentabilité est faible. Le pays se trouve actuellement dans une impasse de sauvetage des banques : impossibilité de renflouer les banques par l'argent public sauf circonstances exceptionnelles, obligation de participation des créanciers obligataires (1/3 de la dette est détenue par les ménages).

- Budget de l'État : situation des finances publiques

Depuis le programme de stabilité d'avril, le Gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017 ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % cette année et 2,7 % en 2017, grâce à une nouvelle baisse du ratio des dépenses publiques (54,6 % du

PIB) et une stabilisation taux de prélèvements obligatoires (44,5 % du PIB)

**Déficit public au sens de Maastricht en % PIB**



Dispositions du PLFI 2017 relatives aux collectivités locales

Pour 2017, l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'établit à 48 Mds€. Elle comprend notamment la DGF (31 Mds€) ainsi que d'autres dotations constituant des recettes de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales.

a) La DGF : poursuite de la contribution au redressement des finances publiques et report de la réforme

Dans ce contexte, le PLFI 2017 fixe le montant de la DGF pour l'année 2017 à 30,86 Md€ contre 33,22 Md€ en 2016, soit une baisse de 2,36 Md€, assurée par la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP).

Cette contribution supplémentaire des collectivités est toutefois en retrait par rapport à 2016 du fait de la réduction de moitié de la contribution du bloc communal. La contribution de ce dernier est fixée 1,035 Md€, soit 725 M€ pour les communes et 310,5 M€ pour les EPCI de métropole. Rappelons pour mémoire que la contribution de chaque collectivité est proportionnelle aux recettes constatées par celles-ci l'année n-2.

A préciser enfin que le PLFI 2017 abroge l'intégralité de l'article 150 de la LFI 2016 qui prévoyait une réforme de la DGF au 1er janvier 2017. Cette réforme visant à simplifier l'architecture de la dotation, à accroître sa dimension péréquatrice et à rationaliser les critères de répartition sera inscrite dans un projet de loi de financement des collectivités qui prendra place pour la première fois à l'automne 2017, aux côtés du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

- Impact pour la Métropole Rouen Normandie

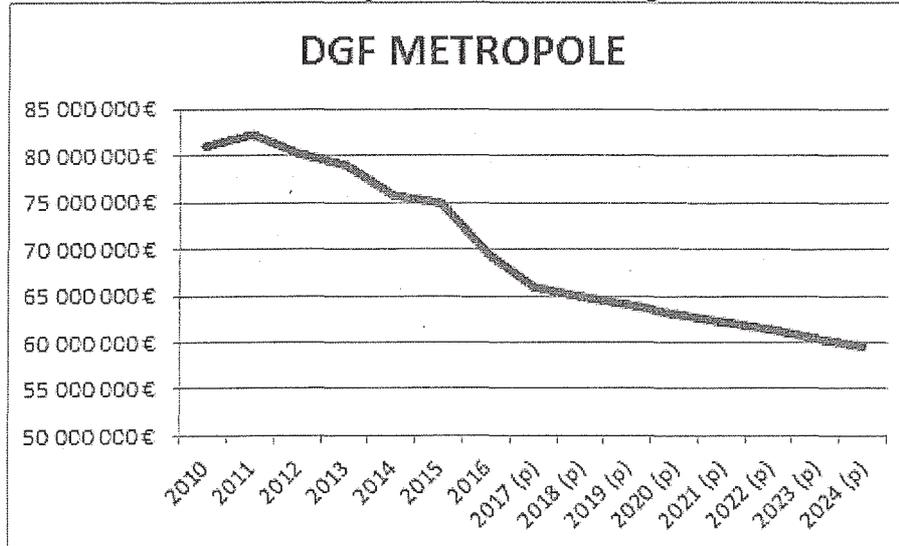
La dotation d'intercommunalité, première composante de la DGF et sur laquelle est opéré le prélèvement pour contribution au redressement des comptes publics, sera donc à nouveau réduite : cette dotation s'établirait à 16,7 M€, contre 19,41 M€ en 2016.

b) Progression des dotations de péréquation communales induisant un maintien de l'écrêtement

appliqué sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI. A l'instar de la LFI 2016, le projet de loi prévoit une progression de la DSU et de la DSR respectivement à hauteur de 180 M€ et de 117 M€ au titre de 2017. Cette hausse de la péréquation verticale est financée à parts égales par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI et par abondement de la DGF par le biais des variables d'ajustement.

- Impact pour la Métropole Rouen Normandie

Après une baisse de 1,9 % en 2016, la dotation de compensation, seconde composante de la DGF, serait donc à nouveau écrêtée. Il est prévu une évolution négative de - 2 % entre 2016 et 2017.



#### c) Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 Mds€

La loi de finances 2012 a programmé l'instauration d'un fonds de péréquation appelé à mutualiser, à compter de 2017, 2 % des recettes locales (soit environ 1,15 Mds€). Il est désormais prévu qu'en 2017, les ressources de ce fonds de péréquation horizontal (entre collectivités locales) soient fixées à 1 Md€, montant identique à celui de 2016.

À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. Cette mesure de stabilisation pour 2017, souhaitée par le CFL, est justifiée par une demande d'analyse a priori des effets de la refonte des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) sur le FPIC.

- Impact pour la Métropole Rouen Normandie

En 2016, le territoire de la métropole était bénéficiaire net du FPIC pour 12,8 M€ (50 K€ de prélèvement et 12,8 M€ de reversement).

Le budget 2017 se positionnera dans la continuité de 2016.

Comme les deux volets « contributeur » et « bénéficiaire » ne sont pas incompatibles dans le dispositif FPIC, il est prévu, par prudence, un prélèvement de 100 000 € en 2017.

#### d) Une hausse de la dotation de soutien à l'investissement public local

L'État confirme ainsi sa volonté de poursuivre ses efforts en matière de soutien à l'investissement public des collectivités territoriales. En 2015, la DETR avait été majorée de 200 M€ avant d'être reconduite et appuyée en 2016 par la création d'une dotation non pérenne de soutien à l'investissement local de 800 M€.

La dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et leurs groupements en métropole et dans les collectivités des départements et des régions d'outre-mer est établie à un montant de 1,2 Mds€ et est composée de deux enveloppes :

La première enveloppe, de 600 M€, est divisée en trois parts :

- une première (150 M€) consacrée aux projets s'inscrivant dans les contrats conclus entre l'Etat et les métropoles créées avant le 1er janvier 2017 en vue de favoriser le développement de ces dernières ;
- une seconde part répartie en fonction de la population des régions ;
- une troisième part est destinée aux grandes priorités d'aménagement du territoire.

Pourront bénéficier des deuxième et troisième parts (enveloppe globale de 450 M€), les communes et EPCI à fiscalité propre (dont les métropoles créées avant le 1er janvier 2017), porteuses de projets relatifs à la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, le développement du numérique et de la téléphonie mobile et la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La seconde enveloppe, de 600 M€, s'adresse prioritairement aux territoires les moins peuplés. Les bénéficiaires des crédits de cette seconde enveloppe sont : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (groupements d'EPCI à fiscalité propre), les EPCI à fiscalité propre et les communes porteuses des projets s'inscrivant dans le développement des territoires ruraux et inscrits dans un contrat Etat-EPCI à fiscalité propre ou pôle d'équilibre territorial rural.

Ainsi, à ce titre, en 2016, la métropole a obtenu une subvention de 3,5 M€ pour le projet « Arc Nord Sud » T4.

Pour l'exercice 2017, la métropole s'est engagée dans un pacte métropolitain d'innovation et a élaboré un dossier regroupant les projets du territoire à caractère innovant autour de la Seine (« réinventer la Seine »). Une enveloppe d'au moins 7,4 M€ sera allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte.

- Un contexte régional favorable qui accompagne activement les réformes territoriales

Outre ce fonds de soutien à l'investissement public local, la métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud.

La 2ème tranche du programme de la convention Ecocité - Projet Ville de demain a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de subventions de 1,5 M€

L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

La mise en place de la gouvernance de l'axe 4 du programme opérationnel Régional Feder FSE sur la fin de l'exercice 2016 assurera à la métropole une enveloppe de 9,9 M€ pour financer des projets structurants sur le territoire.

Des appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Dans l'objectif final de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides, l'Agence de l'Eau contractualise avec les collectivités pour la mise en œuvre d'actions prioritaires. La métropole étant concernée par ces enjeux, elle doit réaliser des investissements considérables sur ses systèmes d'eau et d'assainissement sur la période 2017-2030 tant pour répondre à ses obligations réglementaires que pour réaliser ses missions de services publics. C'est pourquoi la métropole va contractualiser sur 2016 avec l'Agence de l'Eau pour un montant de subvention de 80 M€ ce qui va lui permettre d'assurer un traitement prioritaire des demandes de financement dans une période de besoin importants et de tensions budgétaires. Cette contractualisation sera complétée en 2017 par une contractualisation globale sur le territoire métropolitain élargi au SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec.

## II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

Depuis 2010, le niveau de l'épargne brute de la métropole est restée stable sur la période avec une moyenne de 90 M€ (tous budgets confondus) pour atteindre 111 M€ en 2015. Ce niveau est satisfaisant et reste supérieur aux moyennes des communautés d'agglomération et des métropoles.  
 ÉPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE (tous budgets confondus)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En M€	90	93	84	94	92	111

Malgré la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques, la métropole voit s'améliorer son niveau d'épargne brute grâce à la bonne tenue des recettes fiscales (à un taux constant), les produits des services et du domaine qui demeurent dynamiques et surtout une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement par d'importants efforts de gestion.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	Variation N-1	2015	Variation
En M€	423,7	430,4	+ 1,6 %	440,3	+ 2,3 %

Le niveau important de l'épargne brute permet d'assurer une solvabilité financière à la métropole et d'autofinancer une partie de ses investissements en recourant au minimum à l'emprunt.

Depuis la création de la CREA, le niveau des dépenses d'investissement (hors dette) réalisés sur le territoire est resté élevé. Ce niveau soutenu des dépenses d'équipement a dépassé largement en 2015 les moyennes constatées des autres métropoles et communautés d'agglomération.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2013	2014	2015
En M€	150	126	163

En 2015, l'épargne brute a permis de financer plus des deux tiers des investissements soit un niveau élevé et supérieur à la moyenne de ces 3 dernières années. De ce fait, la contribution de la dette au financement des investissements est restée modérée et la Métropole poursuit un mouvement de désendettement.

L'évolution du ratio de la capacité de désendettement reste satisfaisante malgré les transferts de compétences et la modification de la structure.

#### ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en années)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Années	2,5	2,3	3,4	3,1	2,8	2,7

La métropole présente une situation financière saine et dispose de plusieurs atouts pour faire face à la pression extérieure croissante qui s'exercera sur l'épargne brute de la Métropole. Sa capacité à investir et à emprunter reste réelle.

#### III – Les Perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

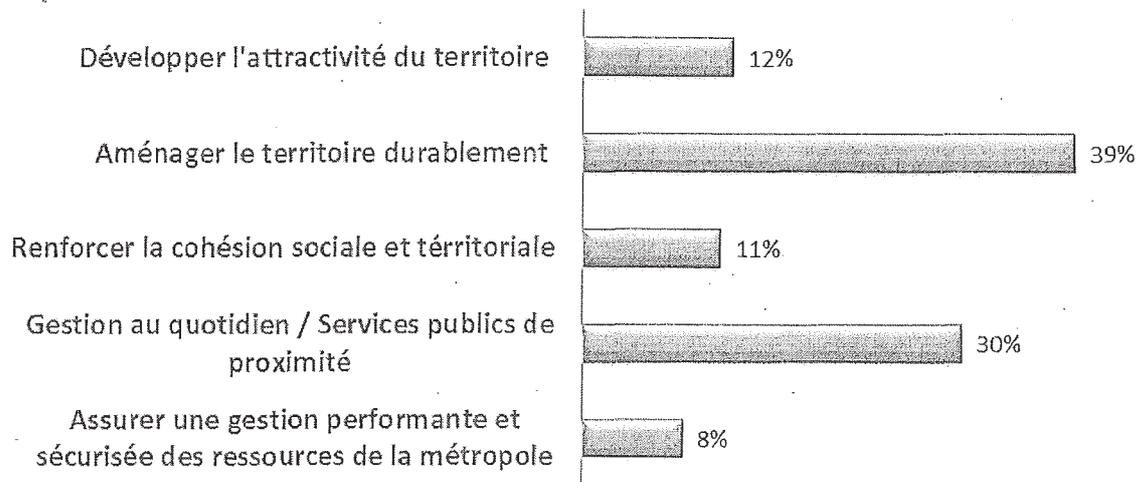
- Généralités sur la prospective de la Métropole (hors Eau et Assainissement)

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux nécessités de conservation du patrimoine et aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagements d'équipements existants, mais également pour pouvoir investir dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'assainissement (évolution des normes), de la mobilité, en matière de protection environnementale, d'accessibilité, de confort des usagers ou de transition énergétique. Mais la préservation de la situation financière de la métropole n'est pas sans impact sur la définition de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Un travail de priorisation des projets d'investissements a été réalisé sur le 1er semestre 2016 pour aboutir à un véritable projet métropolitain. L'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains permet de fixer un cadre stratégique et politique sur une période de long terme.

Un montant plafond de 1,5 Md€ a été arrêté, tant au regard de la pérennité des grands équilibres de la collectivité que des besoins d'évolution et de transformation du territoire métropolitain. Ainsi, la métropole a élaboré un PPI en intégrant un volume calibré pour conserver une capacité de désendettement à 10 ans et a priorisé des investissements économes permettant de réduire les coûts de gestion ou de dégager des ressources à court et moyen terme.

Les grands équilibres financiers sont maintenus mais se traduisent par une augmentation de la capacité de désendettement de la Métropole. De plus les différentes incertitudes concernant la réforme de la DGF, la participation des collectivités au redressement des finances publiques pourrait amplifier cette tendance.

## Investissements pour la période 2016-2024 : 1,517 milliards d'euros



- Perspectives pour 2017 : Investissements et moyens d'actions de la Métropole

Depuis sa création le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie met en œuvre son « projet métropolitain », présenté en Conseil le 9 février 2015 : élaboré en concertation avec la société civile et assis sur une prospective budgétaire rigoureuse, cette feuille de route trace le cap pour la décennie à venir. Avec deux fils rouges transversaux – l'emploi et la qualité de vie – ce projet vise tout à la fois à améliorer l'attractivité du territoire, développer un aménagement durable, renforcer la cohésion sociale et territoriale, tout en proposant au quotidien des services publics de qualité et de proximité au quotidien ; ces grands axes stratégiques doivent reposer sur une gestion performante de ses ressources, notamment financières, par la Métropole, avec une recherche de l'optimisation du coût des services et une priorisation des actions. C'est en étant une collectivité gestionnaire rigoureuse que la Métropole assume efficacement son rôle premier, celui d'être une collectivité de projet.

Les orientations proposées pour le budget 2017 en matière d'investissement traduisent la poursuite de la mise en œuvre de ce projet, dans la continuité du budget 2016. Dans le contexte économique contraint actuel, le maintien d'un haut niveau d'investissement – sans hausse de la fiscalité – est à la fois un moyen puissant pour soutenir l'économie et l'emploi local, et la condition indispensable pour préparer l'avenir. La réalisation des projets de la Métropole doit créer un effet levier pour le développement du territoire, l'investissement privé et le déploiement de projets par l'ensemble des acteurs de l'agglomération.

Avec cette ambition forte en matière d'investissement, les actions programmées en 2017 viseront à poursuivre et amplifier la dynamique métropolitaine pour conforter notre rang parmi les grands pôles européens, et ainsi jouer pleinement notre rôle de levier développement et d'accélérateur de croissance au bénéfice de l'ensemble de notre aire urbaine et de la Normandie.

Développer l'attractivité du territoire et l'emploi

Développement économique, innovations

Priorité numéro un de la Métropole, le développement économique et l'emploi. Son action dans ce domaine s'inscrit dans le contexte de la mise en place de la nouvelle Région et de son agence de développement, l'AD Normandie : un travail collaboratif étroit avec les services de la Région et de

son agence est la condition de l'efficacité. Comme le prévoit la loi, la Métropole se prononce sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, à l'élaboration duquel elle a été associée. Ce schéma se déclinera concrètement pour ce qui concerne le territoire de la Métropole en une convention opérationnelle qui devra être adoptée au cours du 1er trimestre 2017. C'est dans ce cadre que la Métropole assume les missions qui lui reviennent en vertu du « partage des tâches » organisé par la loi NOTRe, avec notamment les aides à l'immobilier, pour lesquelles il conviendra d'élaborer un règlement d'aides, missions qui font d'elle l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

La dimension partenariale de l'action économique de la Métropole se traduit également par une volonté de mobilisation des écosystèmes économiques, des acteurs publics et privés du territoire, autour d'une vision commune et de plans d'actions économiques partagés. La mise en place de conventions pluriannuelles avec les grands acteurs institutionnels du territoire (dont par exemple l'enseignement supérieur) constitue la traduction opérationnelle de cette démarche partenariale.

Au cœur de l'axe Seine, corridor de développement reliant la région-capitale à son débouché maritime, le territoire de la Métropole Rouen Normandie est une place forte industrielle et portuaire.

Tout en favorisant la diversification de l'économie du territoire, la politique économique de la Métropole vise à poursuivre cette tradition d'excellence en accompagnant les mutations du secteur productif et industriel.

Les principaux éléments de cette politique sont le partenariat stratégique avec le Grand port maritime de Rouen, l'aménagement de zones d'activités pour y accueillir de nouvelles entreprises, en contribuant notamment au renforcement des grandes concentrations économiques (de Cléon au Trait en passant par Oissel, Saint-Etienne-du Rouvray et Petit-Couronne), les efforts pour améliorer l'accessibilité du territoire (infrastructures) et le soutien à l'innovation, à la fois technologique et dans le domaine des services, qui est susceptible non seulement de faire émerger de nouvelles filières mais aussi de favoriser la transition et la compétitivité des activités industrielles existantes.

Priorité stratégique, au cœur des dynamiques métropolitaines, ce soutien à l'innovation se poursuivra : soutien et accompagnement des filières d'excellence et des pôles de compétitivités (Cosmétique Valley, Nov@logMOV'EO...) qui permettent d'organiser les échanges entre acteurs de l'économie et de la recherche et de construire les projets utiles aux entreprises du territoire, le soutien également à l'animation économique et aux manifestations scientifiques de rayonnement régional, national ou international (notamment dans le cadre de convention avec le CHU ou l'Université de Rouen), participation au financement des plateformes technologiques de pointe en lien avec les instituts de recherche et les entreprises du territoire.

Le soutien au tissu économique local grâce aux dispositifs de soutien à l'investissement immobilier passe par la mise en place d'une offre complète de services adaptés aux besoins des entreprises - notamment les PME innovantes qui créent des emplois - pour faciliter leurs installations, et un renforcement de l'action en faveur du développement des activités tertiaires sur le territoire. Les dispositifs actuellement mis en place sont performants puisque le nombre de dossiers déposés en 2016 est en augmentation par rapport à 2015 démontrant ainsi le caractère attractif des aides de la métropole à l'investissement et à la location pour les PME.

Outre ces dispositifs, fort des enjeux tant économiques que sociaux et environnementaux et du potentiel que constitue la commande publique, la Métropole s'est inscrite dans une action mutualisée entre donneurs d'ordre public en 2010 avec la création du portail MPZ76, point d'entrée pour les marchés publics passés par les collectivités et établissements publics de l'Eure et de la Seine Maritime qui ont adhéré au dispositif.

Cette politique de coordination entre acheteurs publics s'est poursuivie avec l'adoption, lors de la réunion du Bureau le 20 avril 2015, d'une charte Achat public, tant pour faciliter l'accès de la commande publique aux PME/TPE que pour développer les achats durables.

Par cette charte d'Achat public, les procédures engagées en 2015 ont permis d'attribuer les marchés pour 38,96 % à la « catégorie TPE/PE » et pour 19,81 % à la « catégorie moyenne entreprise ».

Afin d'organiser une offre coordonnée de service aux entreprises sur le territoire de la Métropole (offre foncière, immobilière, conseils, aides directes ...), le projet de regroupement des équipes de la Métropole, de la CCI, de l'ADN, et de Rouen Normandy Invest, en charge du développement économique, se concrétisera en 2017.

### Les zones d'activité

Le foncier économique constitue le cœur de l'action de la Métropole pour le soutien au développement économique local. Ce champ d'action s'est accru avec le transfert au 1er janvier 2015 de la trentaine de zones d'activités aménagées et gérées par les communes, les ZAE étant devenues une compétence de plein droit de la Métropole (création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires). L'aménagement de parcs d'activité attractifs, compétitifs, maillant l'ensemble du territoire, diversifiés de façon à répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs économiques présents, et des infrastructures économiques au sens large, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2017.

Certaines opérations d'aménagement et de commercialisation de zones d'activités sont confiées en concession ou en mandat à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA), bras armé de la Métropole qui continue sa montée en puissance y compris dans le domaine du développement économique.

Dans un souci de gestion économe et performante du foncier (pour éviter la consommation de nouveaux espaces) ainsi que d'amélioration de l'environnement sur le territoire, certaines zones sont aménagées grâce à la reconversion de friches. C'est le cas de Seine Sud, projet stratégique tant par son ampleur que sa localisation et son accessibilité, à Saint Etienne du Rouvray et Oissel. Après la poursuite des études en 2016, les premiers aménagements interviendront en 2017 sur la zone dite du Halage (15 hectares) et sur celle de la Sablonnière (25 hectares), qui pourront accueillir des activités industrielles et du mixte artisanal. Ces premières phases du projet Seine Sud verront la finalisation des dossiers de réalisation de ZAC en 2018. Des travaux de dépollution sur le site du Halage devraient être engagés sur 2017 en lien avec l'EPF Normandie.

Un marché de maîtrise d'œuvre sera à lancer sur 2017 pour conduire les travaux d'aménagement. Concernant la zone de la Sablonnière, la procédure de DUP a été engagée sous la conduite de RNA et les négociations foncières vont se poursuivre sur 2017.

S'agissant de la résorption d'anciennes friches, des études seront lancées pour la reconversion de friches en futures ZAE (Termapol le Trait, 3eme secteur Seine Sud, site « espace du rail » à Sotteville...). La commercialisation de l'ancienne friche Eauplet Lescure est lancée afin d'envisager des cessions en 2017 ; l'ancien site NSF à Yainville a quant à lui été intégré à l'appel à projets Réinventer la Seine.

Plusieurs parcs d'activité connaîtront une fin de commercialisation sur 2017 car tous les terrains auront été cédés (ZA les Pointes, La Prévotière II). La commercialisation du parc d'activités de La Hazaie au Trait sera favorisée par l'achèvement des travaux d'aménagement des voiries en 2017, qui renforceront l'attractivité de ce lotissement.

Les participations de la métropole sur l'exercice 2017 pour les ZAC Technopole du Madrillet,

Aubette Martainville, et Plaine de la Ronce auprès de la SPL Rouen (RNA) seront conformes aux CRAC.

Projet stratégique à l'instar de Seine Sud, l'aménagement du parc d'activité des Coutures le long de la RD7 à Cléon. Ce parc d'activités, à la localisation stratégique (accessibilité et proximité d'importants pôles industriels constitue l'une des principales polarités économiques du territoire dans le cadre du maillage défini par le SCoT.

Après les études pré opérationnelles qui ont abouti au dossier de création de ZAC pour le Nord, et une étude de faisabilité pour la partie Sud en 2016, l'année 2017 verra la finalisation des études réglementaires pour l'aménagement du secteur nord, au terme desquelles l'opération sera transférée à RNA dans le cadre d'une concession d'aménagement. Ce projet est inscrit au contrat de métropole et bénéficie d'une subvention de la Région.

Le projet du Moulin IV à Cléon se poursuivra. Dans le cadre du traité de concession, RNA a fait réaliser les fouilles archéologiques prescrites par l'Etat. Suite aux premiers résultats, des fouilles complémentaires pourront être effectuées, dans l'attente d'une confirmation du niveau de financement de ces fouilles par l'Etat. Le dépôt du permis d'aménager fin 2016 permet d'envisager les travaux d'aménagement pour l'année 2017. Les contacts avec d'éventuels prospects se sont poursuivis.

Enfin, la Métropole travaille de façon étroite avec les territoires voisins. Le partenariat stratégique avec la CASE sera renforcé (développement économique, tourisme, transport) et les enjeux du bassin de vie continueront à être débattus au sein de la conférence des territoires avec le soutien de l'agence d'urbanisme.

#### Le Réseau Rouen Normandie Création

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. Le réseau Rouen Normandie Création est en forte croissance puisque le taux d'occupation global est passé de 28 % en 2013 à 79 % au 30 octobre 2016. Cette progression a été rendue possible par un ensemble d'actions qui ont été engagées dont un renforcement de l'accompagnement et du suivi des créateurs d'entrepreneurs, la mise en place d'un plan de formation important axées sur les domaines de compétences des créateurs, de collaborations multiples avec les acteurs de la création d'entreprises. A ce jour, le réseau Rouen Normandie Seine Création engendre 939 emplois et accueille 185 entreprises.

En 2016, des hôtels d'entreprises ont été créés au sein de Seine CREAPOLIS et Seine ECOPOLIS. Les aménagements au sein de Biopolis s'achèveront en 2017 : fin des locaux provisoires, installation des entreprises au sein du site Biopolis «pérenne» et accueil de l'incubateur de Normandie Seine Incubation au 1er janvier 2018 au sein de l'ex Biopolis 2.

#### Culture, sports, loisirs, attractivité et développement touristique

##### Développement touristique

Le développement touristique et l'accroissement de ses retombées pour le territoire, notamment en matière d'emplois (non délocalisables) constituent un enjeu économique à part entière et en tant que telle un des piliers de la stratégie économique de la métropole. L'année 2017 verra la poursuite des efforts dans ce domaine, après une année 2016 marquée par un fléchissement de la fréquentation causé notamment par le contexte sécuritaire.

L'accueil du salon « Rendez-vous en France » co-organisé avec AtoutFrance et le CRT Normandie en mars 2017 représente une opportunité stratégique, grâce à la présence à Rouen des meilleurs professionnels du tourisme venus du monde entier, pour capter de nouveaux clients tout en poursuivant le travail engagé sur les marchés matures européens. Le salon est accompagné de pré-tours qui feront la part belle à la Normandie, ainsi que d'une manifestation dans le centre historique de Rouen qui permettra de mettre en valeur le patrimoine tout en fédérant les acteurs locaux du tourisme et en associant la population.

En matière de travail sur les marchés, le plan marketing sur 2017 de Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), bras armé de la Métropole pour la promotion touristique, portera essentiellement la clientèle japonaise, qui représente près de 20 % de la clientèle mais a connu une forte baisse en 2016.

RNTC poursuit une réflexion concertée avec la Métropole sur le numérique, qui s'affirme comme un enjeu incontournable, afin de dégager des axes stratégiques prioritaires. Ainsi RNTC souhaite mettre en œuvre sur 2017 deux projets numériques : la création de visites virtuelles permettant notamment de présenter le territoire en « immersion » auprès des professionnels lors des salons et de positionner Rouen comme une destination innovante ; et le renforcement du internet par un dispositif WEB valorisant plus particulièrement les contenus produits par les influenceurs social-média.

En matière de randonnée, l'aménagement des itinéraires pédestres et équestres a été réalisé en 2015-2016, avec notamment la remise à jour de l'ensemble de la signalétique et la création d'un nouveau tracé sur la boucle de Roumare. Les investissements sur 2017 portent essentiellement sur la création de 3 boucles VTT.

Par ailleurs suite à l'étude sur le développement de la boucle de Jumièges, des crédits sont prévus pour la création d'un parcours d'interprétation sur l'arboriculture.

Suite aux aménagements de stationnement de tourisme à Rouen réalisés en 2016, une réflexion devra être menée en 2017 pour l'aménagement des aires de camping-car visant à enrichir l'offre actuelle, notamment sur Duclair mais également sur Rouen.

#### Réunion des musées métropolitains

Suite au transfert à la métropole des musées de la Ville de Rouen et les musées du Département situées sur le territoire de la métropole (musées des Beaux-Arts, de la Céramique, du Secq des Tournelles, des Antiquités, muséum d'Histoire naturelle, Corderie Vallois, maison Pierre Corneille et Fabrique des savoirs) en 2016, l'année 2017 sera consacrée à la poursuite de la mise en place de cette «Réunion des musées métropolitains», avec un travail de définition d'un projet muséal original et d'un schéma directeur des musées portant notamment sur les bâtiments.

Les investissements en 2017 concerneront le gros entretien des musées, une étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la refonte des réserves, une étude de schéma global muséal et une étude de programmation pour des rénovations au sein du Musée des Beaux-Arts.

En matière d'expositions, l'année 2017 sera marquée par une grande exposition Picasso déclinée sur trois musées (Beaux-Arts, Céramique et Secq des Tournelles). Ce grand projet est complété par une exposition autour de l'histoire du judaïsme en Normandie au musée des Antiquités, l'exposition « Wildlife Photographer of the Year » ainsi que la valorisation des collections « Amérique » au Muséum et une grande exposition sur la cryptozoologie à la Fabrique des savoirs.

Enfin, l'événement annuel consacré à la valorisation des collections permanentes, « Le Temps des collections », est reconduit pour une sixième édition ; il accueillera notamment une partie des

collections d'Arts décoratifs du Musée d'Orsay au sein des 8 établissements.

### Valorisation du patrimoine

Des crédits pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre relatives à la restauration de l'Aître Saint Maclou sont proposés sur l'exercice 2017. Inscrit au contrat de métropole, ce projet permettra de développer un quartier patrimonial, mais aussi créatif, artistique et innovant, suivant des nouveaux modèles d'économie culturelle autour d'un patrimoine exceptionnel qui sera ainsi préservé.

Avec « Cœur de Métropole », la Métropole a engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international. Des crédits seront proposés en 2017 pour la poursuite des études, de la maîtrise d'œuvre et des travaux (de voirie et d'accompagnement et des concessionnaires).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Cœur de métropole	35 325 000	0	1 352 258	4 992 330	28 980 412

### Animation culturelle

Les projections monumentales « Cathédrale de lumière » seront poursuivies sur la saison 2017, avec la production d'un nouveau spectacle autour de Guillaume le Conquérant.

Des crédits seront proposés pour l'organisation d'une troisième édition du festival culturel de printemps, après le succès des deux premières, qui fait essaimer une diversité de propositions culturelles à travers les communes de la Métropole, y compris les plus petites : ce festival évolue et devient SPRING, en articulation et en convergence avec le festival des arts du cirque normand réunissant le Cirque-Théâtre d'Elbeuf et la Brèche de Cherbourg, et toujours en partenariat étroit avec les communes.

Comme chaque année, la Métropole contribuera au fonctionnement du 106, actif sur la scène locale des musiques amplifiées. Son festival Rush, du mois de Mai-Juin, remporte un succès grandissant, notamment depuis son installation sur la presqu'île Rollet. Rush se réinvente chaque année avec un programme original qui enrichit le regard autour de la musique. Pour l'édition 2017, l'angle choisi sera axé sur la circulation mondiale des musiques, leurs métissages et hybridations.

### Politique sportive

La politique sportive de la métropole vise plusieurs objectifs : atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs, accueillir des manifestations d'envergure nationale et internationale, contribuer au développement du sport pour tous les usagers.

Des crédits d'investissement seront proposés en 2017 pour participer aux travaux de rénovation de la patinoire de l'île Lacroix (sous maîtrise d'ouvrage Ville de Rouen) ; pour engager les travaux d'entretien et de modernisation du stade Robert Diochon (réhabilitation des tribunes et amélioration

de l'accueil, transféré à la Métropole en 2015, ainsi que la réfection de la pelouse ; pour la poursuite de la construction du complexe multisport à Caudebec-lès-Elbeuf (une part en maîtrise d'ouvrage directe et une autre en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune).

Le stade Mermoz, stade historique du rugby rouennais et normand, accueille un club qui évolue au plus haut niveau national amateur. Son objectif est d'accéder au niveau professionnel dans les 2 ans. Cependant, les locaux, vestiaires, sanitaires et locaux administratifs sont obsolètes. C'est pourquoi, le Conseil communautaire du 29 juin 2016 a déclaré d'intérêt métropolitain les études préalables de faisabilité pour la réhabilitation du stade Mermoz.

En 2017, des crédits ont été inscrits à cet effet, pour déterminer le transfert à la Métropole Rouen Normandie.

En fonctionnement, des crédits seront proposés pour les aides aux clubs sportifs et des participations pour l'exploitation et l'animation du Kindarena.

#### Aménager le territoire durablement

##### Déplacements et mobilité durable

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements continue son évolution ; au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacement durables.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

L'investissement progressera en 2017, du fait de l'avancement du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4. Les crédits prévus serviront principalement aux travaux et aux dévoiements des réseaux et à la maîtrise d'œuvre des infrastructures.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Arc Nord Sud /T4	78 836 699	2 094 768	1 922 770	18 458 500	56 360 662

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2017 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : acquisition de matériels roulants (28 bus standard, 2 bus électriques, 6 minibus), opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire du Métro, poursuite de la mise en accessibilité, de la réhabilitation des stations de métro, de la modernisation des contrôleurs et modules sonores, le traitement des points noirs, reprise des séparateurs TEOR et enfin travaux de sécurisation réglementaire des traversées piétonnes du métro. Des dépenses seront également prévues pour améliorer les conditions d'exploitation de la régie des TAE.

Les investissements proposés pour 2017 concernent également des études. Celles-ci ont trait à la réflexion autour de la diversification de l'offre des réseaux existants (passerelle mode doux, pôle d'échange multimodal de la nouvelle gare, étude d'accessibilité du centre-ville de Rouen...). Nouveau projet qui progresse vers une concrétisation, celui d'une passerelle pour modes doux reliant la rive droite à l'écoquartier Flaubert, liaison manquante entre les ponts Guillaume et Flaubert, pièce importante du maillage des déplacements du grand projet Seine Cité : des crédits d'études sont proposés pour étudier sa faisabilité technique et financière. De nombreuses études seront également mises en œuvre en 2017 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » : sur la mise en œuvre de logistique urbaine, pour le déploiement d'une plateforme d'information multimodale, pour le co-voiturage ou en faveur d'une ville plus marchable et multimodale.

2017 verra également la poursuite de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, dans la continuité de la prise de la compétence en juin 2011 par la CREA (en anticipation des évolutions législatives) et du marché entamé en 2014 pour l'installation de ces infrastructures.

L'année 2017 sera marquée par une nouveauté en matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de la mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée » : l'action de la Métropole dans ce domaine montera en puissance avec notamment la définition du programme pluriannuel de rénovation de l'ensemble des parkings gérés par la SPL stationnement. Des bornes d'accès au Pôle d'échanges du Mont-Riboudet seront par ailleurs mises en place.

La métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Un premier diagnostic a été effectué pour prioriser les opérations les plus urgentes en terme de sécurité. Des crédits seront prévus sur 2017 pour la reconstruction des murs de soutènement de la trémie Boieldieu mais aussi pour la réhabilitation du pont Boieldieu (remise en peinture garde-corps, joints de chaussée et étanchéité à renouveler). D'autres travaux seront également pris en compte pour des opérations de gros entretien.

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et circulation routières.

Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole élabore un projet centré sur la sécurité de tous les modes de déplacement par une nouvelle programmation et l'aménagement sécurisé des carrefours à feux (signalisation renforcée, adaptation du cycle des feux ...).

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan d'accidentologie sur son territoire et analyse chaque point d'accidentologie en lien avec les Elus locaux pour renforcer la sécurité si besoin.

Enfin, la Métropole poursuit l'acquisition de son équipement de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique pour favoriser une politique de gestion du trafic et optimiser l'information en temps réel.

## Urbanisme et planification

Dans la continuité de l'adoption de son SCoT, la Métropole a lancé dès 2015 l'élaboration du PLU intercommunal suite au transfert de la compétence. Cette démarche s'inscrit désormais dans le contexte plus global de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la Vallée de la Seine, ainsi que de la conférence des territoires, qui voit un approfondissement de la coopération entre la

Métropole, son partenaire du pôle métropolitain l'agglomération Seine Eure, ainsi que les EPCI voisins, sur les enjeux de l'aménagement de ce bassin de vie et d'emploi, en lien étroit avec l'Agence d'urbanisme pour laquelle la Métropole accroît son soutien.

Suite à la construction de la démarche projet et à la mise en place des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2015, des crédits avaient été engagés en 2016 pour rémunérer l'AMO pour la concertation et la communication, pour animer et suivre l'élaboration ainsi que pour la coordination du projet, en lien étroit avec les 71 communes. Cela sera poursuivi en 2017, qui verra notamment le PADD être soumis au Conseil métropolitain du mois de mars.

Outre la rémunération de l'AMO, des études seront nécessaires au PLUi seront prévues (études urbaines, études sur les cavités souterraines, le ruissellement et des bilans hydrauliques).

Concernant les dépenses liées à l'acquisition des réserves foncières, l'année 2016 a été consacrée à la poursuite du travail de définition d'une stratégie foncière.

Cette réflexion a permis d'alimenter la contribution de la métropole à l'élaboration du PPI de l'EPF Normandie pour la période 2017-2021. Elle doit également permettre une refonte du Programme d'Action Foncière (PAF) de la métropole dans le courant du 1er semestre 2017. Pour l'exercice 2017, des crédits sont prévus pour répondre à l'obligation de rachats du PAF (10 % du plafond d'intervention).

#### Grands projets urbains, aménagement

Avec Rouen Seine Cité, la Métropole porte en lien avec ses partenaires (au premier rang desquels la Ville de Rouen) un projet ambitieux, à plusieurs pôles, de reconfiguration du centre de la métropole du XXIème siècle.

A l'instar des grands projets économiques, elle s'appuie dans ce domaine, en plus de ses propres compétences, sur la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA), à qui elle confie la réalisation et la gestion de ses opérations, à travers des mandats d'études ou de travaux ou des concessions d'aménagement.

L'année 2017 verra la montée en puissance opérationnelle de ces grands projets essentiels à la dynamique (économique, démographique) métropolitaine.

Suite à l'obtention d'autorisations réglementaires (mise en compatibilité des PLU, autorisation au titre de la loi sur l'eau, études d'impact complémentaire) en 2016, l'écoquartier Flaubert, pôle ouest de Seine Cité dont l'aménagement est confié à RNA, entre en 2017 dans les premières phases d'urbanisation opérationnelle.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Eco Quartier Flaubert	220 000 000	26 830 500	4 638 220	13 667 828	174 863 452

En 2017, ces premières phases concernent notamment les voiries anticipées pour le raccordement

définitif des accès au Pont Flaubert, le talus Rondeaux, mais aussi la démolition du hangar 121 et le réaménagement du parking multiservices (dans le cadre du partenariat foncier qui lie la métropole au GPMR), réaménagement qui se poursuivra en 2018.

Façade fluviale de l'écoquartier, les bords de Seine (hors ZAC) concernent les travaux sur la presqu'île Rollet, finalisés par RNA en 2016 suite à la réparation du fontis par le GPMR. Les réflexions sur l'expertise écologique se sont poursuivies afin de proposer des orientations ambitieuses à mettre en œuvre concernant la réhabilitation des berges du bassin aux bois. L'année 2017 permettra la réalisation de la seconde tranche des travaux d'aménagement dans le cadre du mandat d'études confié à RNA.

Pôle Est du projet Seine Cité, le quartier Saint-Sever – nouvelle gare poursuit ses phases d'études : dans le cadre du protocole signé en octobre 2015 avec les différents partenaires du projet de nouvelle gare, ces études de stratégie et de programmation urbaine seront poursuivies et achevées en 2017.

Trait d'union des différentes polarités de Rouen Seine Cité, la Seine et ses abords : initié par la Ville de Rouen et repris par la Métropole depuis 2016, la reconquête des quais devrait se terminer en 2017 avec l'aménagement de l'esplanade des mariniers.

Autre projet majeur qui entrera dans une nouvelle phase en 2017, le parc naturel urbain des bruyères : suite au concours, les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et SPS ont été notifiés en 2016 et les études ont été poursuivies.

En 2017, les études de maîtrise d'œuvre vont se poursuivre et des premiers travaux seront engagés pour la partie paysagère du projet. La métropole s'est engagée à financer la restitution d'un terrain de sport au bénéfice de Saint Etienne du Rouvray sur le modèle du dispositif mis en œuvre avec la Ville de Rouen.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Parc Urbain des Bruyères – Parc du Champ Libre	22 839 005	45 332	696 200	1 514 779	20 132 694

L'opération de réfection de la tranchée ferroviaire rive gauche, inscrite au Contrat de Plan, sera poursuivie sur l'exercice 2017 conformément à l'autorisation de programme (AP).

Dans le cadre d'un partenariat concessionnaire avec l'Etat et des collectivités locales concernées, la Métropole va s'engager dans le projet du Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13. D'un montant total estimé à 886 millions d'euros (€ 2015), 50 % seraient pris en charge par le concessionnaire, les 50 % restants seraient répartis entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Métropole, le Département de l'Eure et la CASE.

Environnement

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour réduire son empreinte écologique. Les actions prévues en 2017 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci de l'innovation de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent d'un environnement préservé un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La politique agricole fera l'objet d'un plan d'actions pour la période 2017-2020, en cours de finalisation, structuré autour de 3 objectifs stratégiques : développer une alimentation locale de qualité aux bénéfices des habitants, affirmer l'identité agricole de territoire et en faire un vecteur d'attractivité et orienter l'agriculture de territoire vers la préservation des ressources.

Le soutien au secteur agricole local pourra être renforcé à la faveur du nouveau Plan stratégique, en cours d'élaboration, du Marché d'intérêt national, qui est à la fois un acteur économique majeur et un outil de logistique urbaine et inter-régionale.

Après les travaux de modernisation du Pavillon de la marée en 2016, ce travail de fond est de nature à contribuer positivement aux actions engagées dans le cadre de la démarche Ville respirable tout en favorisant les circuits courts de distribution.

Après les initiatives prises en 2016, la politique en faveur de la biodiversité et les milieux remarquables du territoire poursuit son déploiement, avec des crédits qui seront proposés notamment pour les travaux liés au site des Terres du Moulin à Vent (milieux silicicoles), le programme de restauration des pelouses calcicoles, ainsi que le programme mares qui monte en puissance.

Ces programmes seront financés par des subventions qui ont été obtenues du FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour faire de la restauration écologique seront inscrites sur 2017.

Conformément à la délibération du 10 octobre 2016, la mise en place d'un nouveau dispositif renforcé en faveur de l'accompagnement des communes pour la gestion différenciée se déploiera en 2017.

En matière de politique forestière, les dépenses seront affectées pour les actions en forêt domaniale, au titre de Forêt d'exception et porteront notamment en 2017 sur la restructuration du parc animalier de la forêt de Roumare et la mise en œuvre du programme mares. Les dépenses de fonctionnement des maisons des forêts seront en baisse sur 2017, comme en 2016, du fait de la réorganisation de l'équipe assurant les animations scolaires et de l'ajustement des crédits.

### Transition énergétique

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Forte de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie pour la transition énergétique.

En 2017, les dépenses de fonctionnement seront consacrées aux réseaux de chaleur pour financer le contrôle des réseaux, les audits préalables au renouvellement de la DSP du réseau de Chaleur Urbain Rouen-Bihorel (CURB) pour assurer la reprise de VESUVE, et du réseau de Petit Quevilly à compter du 1er octobre 2017. Les recettes de fonctionnement correspondent pour l'essentiel à la vente de chaleur sur VESUVE et aux redevances de contrôle des DSP chaleur. Le transfert de réseau de chaleur VESUVE entraînera la création d'une régie « chaleur » qui intégrera les réseaux

de Petit Quevilly et d'Elbeuf et contrôlera nos prestataires.

Les dépenses d'investissement proposées concerneront principalement la finalisation des audits financiers des DSP, des travaux permettant de desservir l'Eco Quartier Flaubert des travaux de conformité nécessaires dans le cadre des transferts et des travaux de renouvellement de gros entretien du réseau VESUVE.

Concernant la distribution de l'électricité, il est prévu la prise en charge des extensions électriques et des missions de contrôle des concessions ainsi que la participation de la Métropole aux investissements réalisés par ENEDIS et GRDF.

Gestion au quotidien / Services publics de proximité

Voirie, espaces publics

2015 a constitué la 1ère année d'exercice de cette nouvelle compétence qui est devenue un poste de dépenses important pour la Métropole. Le transfert du patrimoine des communes puis du Département a concerné les chaussées et les trottoirs, les ouvrages d'art et les tunnels, le jalonnement, l'éclairage public ; il fait de la Métropole un des principaux opérateurs de réseaux sur son territoire, ce qui est de nature à améliorer la cohérence des interventions. La voirie et les espaces publics s'affirment donc comme un important service public assumé par la métropole, avec des attentes fortes des habitants. Enjeu pour la vie quotidienne (pour améliorer la sécurité et les aménités du cadre de vie), la voirie est aussi un enjeu économique (avec les dessertes et voiries des zones d'activité) et un levier important pour agir tant sur l'évolution des déplacements et des comportements en matière de mobilité.

Condition de l'efficacité et de la réactivité pour répondre aux attentes des habitants, la proximité : la compétence a donc été organisée de manière déconcentrée et territorialisée dans 5 pôles de proximité. Ceux-ci ont établi un diagnostic de l'état du patrimoine transféré ; sur cette base les maires réunis en Conférence locale ont pu construire les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), qui programment les chantiers à venir. Les dépenses d'investissement voirie sur l'exercice 2017 sont conformes aux PPI. Des crédits supplémentaires sont prévus pour des axes structurants. Même programmation territorialisée par pôles pour l'éclairage public, avec des renouvellements de matériel ou des poses d'éclairage à LEDS. En outre, la mise en œuvre de modulations et de diminution de puissance à certaines heures produira des économies en fonctionnement.

Collecte et traitement des déchets

La feuille de route pour la collecte et le traitement des déchets est orientée sur l'optimisation du service public et des coûts, tout en assurant un service de qualité sur l'ensemble des 71 communes.

L'ensemble du programme s'accompagnera d'une nouvelle organisation du travail pour les agents privilégiant la sécurité et les conditions de travail de ces derniers. Programmées sur 5 ans, les évolutions profondes : la prévention du déchet, avec le programme Zéro Gaspillage Zéro Déchet mené avec le SMEDAR, sous l'égide de l'ADEME, la simplification des consignes de tri et donc la hausse attendu des déchets recyclables), implantation ciblée de colonnes, réduction des points sensibles de collecte...) engagées ces dernières années pour optimiser le service se poursuivront en 2017.

La géolocalisation, dont l'essentiel du déploiement s'achèvera sur 2016, contribuera à objectiver le temps de travail et à garantir l'équité entre les équipes de collecte. La baisse de certaines fréquences, adaptée au tissu urbain et au réel besoin des usagers, et le passage aux colonnes enterrées permettent de maîtriser le coût global de la prestation. Les effets économiques de ces

changements seront perceptibles dès l'exercice 2017.

La métropole souhaite engager la conteneurisation progressive des déchets végétaux, pour une prise de conscience collective qu'ils peuvent constituer une ressource, s'ils sont maintenus sur la parcelle.

Ces changements pratiques pourront être accompagnés par des dispositifs pédagogiques à destination des usagers. La résorption des points sensibles sera poursuivie en 2017. Cette action répond à un impératif de sécurité car elle supprime les manœuvres des véhicules considérées les plus à risques pour les agents.

Sur 2017, les principaux investissements concerneront la poursuite de la mise en œuvre de l'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées sur le territoire, soutenue en 2016 par Eco Emballages dans le cadre du Programme Amélioration de la Collecte.

Des travaux liés au respect de la réglementation en terme de déchets (dangereux, inflammable etc...) seront programmés dans les 9 déchetteries ainsi que des travaux pour l'amélioration des conditions de travail pour les agents. Des crédits seront par ailleurs consacrés au site de Caudebec pour la remise aux normes de l'aire de lavage des bennes à ordures ainsi que son agrandissement.

#### Eau et Assainissement/ Incendie

La régie de l'eau et de l'assainissement conduit un programme important d'investissements qui va monter en puissance sur les prochaines années.

Deux objectifs transversaux guident les choix d'investissement sur le budget de l'eau pour 2017 : poursuivre la protection de la ressource ; et associer de manière adaptée et équilibrée les partenaires à nos activités en coordonnant la programmation et la réalisation des travaux en lien avec les gestionnaires et les concessionnaires.

Les investissements 2017 concerneront en priorité les travaux de déviation des réseaux (eau et assainissement) relatifs à la réalisation de l'Arc Nord Sud et au projet Cœur de Métropole, les travaux pour la réalisation du sous fluvial (alimentation du secteur Est par la Chapelle), des travaux de réfection des réservoirs (communes d'Elbeuf et Sotteville lès Rouen), la lutte contre les fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable, le renouvellement des compteurs y compris l'installation de la radio- relève, des travaux d'interconnexion pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable entre les communes de Duclair/ Saint Paer et Yainville / Jumièges, des travaux de génie civil sur les unités de production de l'usine de la Chapelle et l'usine de Maromme, des travaux de renouvellement des équipements de production y compris les secteurs PS Nord-Ouest et PS Ouest et la poursuite du programme de renouvellement des branchements en plomb.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Fiabilisation de l'alimentation en Eau potable	6 980 577	1 446 318	0	4 300 000	1 234 259

En matière d'assainissement, les principales dépenses d'investissement concerneront les travaux

liés à l'extension de la station Emeraude (ainsi que la finalisation des acquisitions foncières), des travaux de doublement de l'émissaire Emeraude (quai de France / boulevard du midi à Rouen) ainsi que des crédits pour le renouvellement du réseau (dont le redimensionnement d'un réseau à Amfreville-la-Mivoie et à Maromme) et la création de bassins de rétention pour lutter contre les inondations.

Par ailleurs, il importe de noter l'incidence financière (avec une évolution croissante entre le BP 2016 et le BP 2017) de l'entretien des bassins en raison des rétrocessions des communes vers l'EPCI lors du passage en Métropole puis du transfert des bassins gérés précédemment par le Département de Seine-Maritime.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Pose d'un nouveau réseau en doublement de l'Emissaire d'alimentation de la STEP Emeraude	22 000 000	149 942	2 750 000	5 090 027	106 485 030
Extension de la station d'épuration Emeraude	38 140 000	2 508 851	12 518 090	13 638 234	9 474 825

Le haut niveau de ces programmes d'investissement pour les dix années à venir rend nécessaire une progression des recettes. Celles-ci sont optimisées grâce à une contractualisation ambitieuse avec l'Agence de l'eau pour la période 2017-2030 (la partie relative au « petit cycle de l'eau, eau et assainissement » portant sur un programme d'investissement de 580 M€ a été signé en 2016).

Dans ces conditions, il est proposé de faire évoluer le prix de l'eau de 2,5 %, la redevance assainissement de 4,5 % sur la période 2015-2018 avec un retour à 2,5 % au-delà. De ce fait,

l'évolution de la facture s'établirait à 2,73 % pour la part Métropole, soit une augmentation d'environ 6,74 € pour une facture de 70 m<sup>3</sup> (facture moyenne d'un abonné de la Métropole).

La Métropole sera ainsi en mesure d'assumer les importants chantiers de la décennie à venir dans le respect de son engagement en faveur d'un « prix juste » de l'eau et de l'harmonisation progressive des tarifs.

Les actions en faveur de la protection et de la maîtrise de la ressource en eau potable seront poursuivies.

La Métropole continuera à soutenir le SAGE et s'engage à travers sa politique d'aménagement et de développement du territoire à préserver les zones stratégiques pour une alimentation en eau de qualité.

Les travaux de modernisation d'usines ou de réhabilitation du réseau d'eau potable participent également à la protection et à la préservation des milieux aquatiques et une ressource en eau potable de qualité.

#### Autres services d'intérêt collectif

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés, à l'accessibilité, la numérotation et à la signalisation de ces points d'eau, la réalisation d'ouvrages, l'aménagement et les travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie. Elle est notamment responsable de leur bonne adéquation par rapport aux besoins de la défense incendie, et donc de la décision d'investir pour renouveler, rendre conforme ou installer de nouveaux dispositifs, que ce soit en terme de points d'eau que de modifications du réseau d'eau potable pour les alimenter.

Cette compétence est en évolution. La Métropole est en attente du SDIS qui doit élaborer son règlement départemental pour pouvoir rédiger son propre schéma directeur. La Métropole souhaite des évolutions par rapport au règlement provisoire de telle sorte que le SDIS renforce ses moyens pour limiter les investissements sur le réseau d'eau.

Ces dépenses sont supportées par le budget principal. Sur 2017, pour faire face aux besoins courants, des crédits en fonctionnement ont été prévus pour l'entretien du débit des hydrants et du fonctionnement des réserves d'eau, l'entretien et le renouvellement des hydrants, l'entretien des réserves d'eau et les redevances dues au GPMR pour occupation du domaine maritime du Port. En investissement, des crédits d'études ont été prévus pour l'élaboration d'un schéma directeur DECI qui permettra de faire l'état des lieux et l'inventaire des solutions techniques afin de chiffrer les investissements à venir.

Outre cette étude, il est prévu des crédits pour le renouvellement des hydrants obsolètes, la création de réserves, l'aménagement des mares, le renforcement de canalisations.

Au regard de l'état des biens physiques transférés par les communes, il apparaît nécessaire de réaliser un rattrapage, à lisser dans le temps, pour répondre aux enjeux réglementaires. En fonctionnement, comme en investissement, les crédits proposés, sont largement supérieurs aux crédits qui ont été transférés par les communes pour cette compétence.

L'effort de la Métropole pour 2017, pour permettre une couverture optimisée sur le territoire métropolitain, correspond à 3,5 fois le montant des dépenses pris en compte lors du transfert.

Afin de réaliser dans les meilleurs délais un crématorium intercommunal, il sera proposé d'inscrire des crédits d'études.

Les crédits inscrits pour l'exercice 2017 portent principalement sur la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre menées par le cabinet Babel Architectes, mandataire du groupement lauréat du concours.

Au-delà des impératifs d'accueil et de fonctionnalité de cet équipement, son intégration dans le site est recherchée par la sobriété visuelle de l'architecture retenue, par l'utilisation d'éléments naturels dans la construction ainsi que par la réalisation d'aménagements paysagers.

Le bâtiment sera en outre très exigeant sur un plan thermique et construit selon le standard européen du bâtiment passif.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2016 (CP 2016)	Crédits de paiements prévisionnels 2017 (CP 2017)	Restes à financer (CP Futurs)
Crématorium	5 530 000	0	350 000	350 000	4 830 000

#### Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Avec un territoire contrasté, face à des difficultés sociales qui font courir des risques d'aggravation des inégalités territoriales, la Métropole doit poursuivre ses efforts pour devenir une métropole inclusive, favorisant l'accès de toutes et tous à l'emploi, aux services publics, à la culture, ainsi que les multiples initiatives qui contribuent à tisser le lien social.

#### Logement

La politique du logement constitue un des principaux leviers dont dispose la Métropole Rouen Normandie au service de la solidarité. L'objectif est d'assurer un développement équilibré de l'offre de logements sur le territoire en articulant la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et la programmation du PLH pour répondre à l'ensemble des besoins.

La Métropole Rouen Normandie poursuivra la politique d'amélioration du parc privé notamment centrée sur la réhabilitation énergétique, la rénovation thermique du parc locatif social, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. 2017 sera la dernière année de mise en œuvre du PLH. Sur l'exercice 2017, la Métropole s'engagera dans l'élaboration du PLH 2018-2023, l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et la mise en œuvre de la convention d'équilibre territorial.

#### Gens du voyage

Des crédits seront réservés pour des travaux de gros entretien sur toutes les aires d'accueil des gens du voyage et pour les études et l'aménagement liés à une aire de grand-rassemblement.  
Les recettes de la Métropole sont fortement impactées pour cette compétence par la suppression des recettes de fonctionnement du Département.

## Solidarité

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale ces dernières années, avec notamment son rôle de coordination et d'animation du nouveau contrat de ville (2015-2020), va se poursuivre en 2017 avec le transfert du Conseil départemental à la Métropole de deux nouvelles compétences, la prévention spécialisée et le Fonds d'aide aux jeunes. Suite à un travail partenarial de grande qualité avec le Département, qui a permis de définir les conditions du transfert et les évaluations, ce transfert qui s'articule avec la mise en œuvre de la politique de la ville va permettre une rationalisation de l'action des collectivités et une meilleure coordination des politiques d'insertion, notamment en direction des jeunes.

Par ailleurs, la Métropole Rouen Normandie continuera à utiliser le levier des clauses d'insertion dans les marchés publics (marchés de BTP mais également depuis 2015 des marchés de prestations intellectuelles) ce qui se traduira par une diversification des profils accédant à l'emploi.

## Soutien à l'économie sociale et solidaire

Le premier levier de soutien pour la Métropole pour l'économie sociale passe par la commande publique. Dès 1997, la Métropole s'est investie dans une action mutualisée avec d'autres donneurs d'ordre publics, par la création d'une ingénierie d'insertion pour l'application de la clause sociale dans les marchés publics. Ainsi sur 2015, 24 maîtres d'ouvrage publics ou para publics ont été accompagnés dans la mise en œuvre de clauses sociales, ce qui a permis l'insertion de 243 salariés. La charte « Achat public » de 2015 a permis d'établir 28 % de procédures de passation de marchés publics engagées avec une clause sociale et 0,97 % des marchés ont été attribués à des ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail).

La Métropole va accroître en 2017 son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), en application de ses compétences affirmées en matière de développement économique, suivant 5 axes : le développement de l'achat responsable (accompagnement des maîtres d'ouvrages, repérage et animation des acteurs de l'insertion), le soutien au développement des entreprises de l'ESS, l'adhésion à des réseaux d'acteurs de l'ESS et du développement durable (l'ADRESS, le RTS), le soutien à des actions en faveur de l'emploi et le développement d'actions économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux par le soutien à des forums emplois, organisation de cafés créations dans deux quartiers prioritaires de la politique de la Ville). Le budget 2017 est ainsi proposé en augmentation et concerne le soutien direct aux entreprises de l'ESS en leur permettant de bénéficier d'une aide à l'immobilier et d'une aide à la location comme toute entreprise.

## Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la tranquillité publique.

La Métropole assure le pilotage stratégique et coordonne globalement la démarche, qui concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes, dont 3 sont intercommunales, représentant plus de 46.000 habitants. La Métropole intervient principalement dans deux domaines :

- la cohésion sociale (réussite éducative, accès aux droits et promotion de la santé) ;
- le développement économique et l'emploi.

La Métropole aura aussi en charge l'animation du volet gestion urbaine et sociale de proximité du contrat de ville et devra soutenir les services communaux dans ce domaine.

Elle se portera garante de la mise en œuvre du contrat de Ville en renforçant la démarche d'évaluation du dispositif dans son ensemble, avec notamment un suivi fin des projets co-financés par la Métropole.

### Renouvellement urbain

En articulation avec le contrat de ville (et notamment son pilier « cadre de vie »), le rôle de la Métropole pour le renouvellement urbain s'accroît. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) va permettre de réaliser des interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux situations les plus défavorisées. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés dans la métropole - Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly ; six autres sites dits d'intérêt régional ont été proposés par le Préfet de Région pour bénéficier du PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray). Etabli à l'échelle métropolitaine, le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets urbains d'ensemble et pertinents d'un point de vue opérationnel et financier. Au titre de ses compétences, la métropole a inscrit dans le protocole de préfiguration cinq études dont elle assumera la maîtrise d'ouvrage et dont les montants seront inscrits sur le budget 2017. Ce protocole de préfiguration constitue la première phase de contractualisation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, avant la signature des conventions pluriannuelles par quartier.

### Égalité et lutte contre les discriminations

La Métropole poursuivra en 2017 la mise en œuvre des orientations du Plan Egalité (prise en compte de l'égalité femmes – hommes dans les supports de communication de la métropole, développement de la production d'informations et analyse de données sexuées, intégration de l'égalité femme – homme dans les projets métropolitains...) avec la déclinaison d'un volet « égalité femmes – hommes » dans le contrat de ville.

Elle poursuivra aussi la mise en œuvre des orientations du Plan Territorial de lutte contre les Discriminations 2015 -2020 signé en 2016, qui constitue un volet obligatoire des contrats de Ville. Des priorisations d'objectifs seront proposées pour la programmation des actions 2017.

La Métropole est également active dans le domaine de la prise en compte du handicap : à travers un partenariat avec la Coordination Handicap Normandie (dans le cadre d'un conventionnement qui porte sur la prise en compte des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap dans les différents champs de compétence de la Métropole), en soutenant les manifestations organisées dans le cadre de la semaine en faveur de l'emploi des handicapés et en participant par des subventions à des actions en faveur du sport Handicap.

### Insertion

Depuis 2010, la Métropole participe, en lieu et place des communes membres, au financement des trois missions locales de notre territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales (2014-2016).

Pour 2017, il sera établi une convention annuelle afin de renégocier leurs objectifs dans le cadre des transferts de compétences du département et notamment du fonds d'aide aux jeunes dont la gestion sera déléguée aux missions locales. Ce fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Outre ce fonds d'aides aux jeunes, la Métropole a repris comme compétence la prévention spécialisée dont l'objectif vise à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle. Ce dispositif est relancé et renforcé pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi. 5 actions ont été retenues par les financeurs du dispositif (soutien à l'élaboration du projet professionnel, aide à la stratégie et à la recherche de l'emploi, préparation à l'entretien de recrutement, accompagnement renforcé vers l'emploi, formation individuelles ou collectives des adhérents du PLIE).

Le budget prévisionnel 2017 des opérations spécifiques du PLIE reprend le financement des actions arrêtées par le Comité de Pilotage du PLIE et les crédits de la Métropole sont en relation avec les crédits du Fonds Social Européen et du Département et déterminés par le nombre de personnes accompagnées en 2017 et l'évolution de leur parcours. Ainsi, l'effectif annuel de bénéficiaires du PLIE accompagné en 2017 est estimé à 1 400 personnes contre 1 300 en 2016 et 1 140 en 2015. Le coût de prise en charge par personne en difficulté s'élève à 1 500 € pour la Métropole.

#### Coopération décentralisée

La Métropole Rouen Normandie continuera par ailleurs de s'engager dans des actions de coopération décentralisée pour l'accès aux services de première nécessité.

Elle maintiendra son engagement dans des actions de coopération décentralisée à Madagascar et au Burkina-Faso, pour l'accès aux services de première nécessité que sont l'eau potable et l'assainissement. En 2016, les aides au développement local se sont portées sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar.

Une dimension pédagogique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement s'y est ajoutée nouant des échanges entre des enfants et des enseignants de la Métropole et ceux des écoles des villes aidées notamment à Madagascar.

Cette action se poursuivra en 2017 sur l'Afrique, avec des crédits proposés pour les aides d'urgence et pour l'aide au développement pour l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène à Madagascar et au Burkina-Faso. La dimension pluriannuelle des actions de coopération décentralisée étant essentielle afin d'avoir plus d'impact auprès des populations locales, pour l'accès à l'eau, à l'assainissement mais aussi à la santé, à l'éducation et la préservation de l'environnement. La recherche d'une autonomisation pérenne des projets est poursuivie à travers leur volet maintenance et entretien ainsi que par l'implication des habitants dans leur gestion.

## Solidarité territoriale et soutien aux communes

Malgré la baisse de sa DGF, la Métropole renforcera fortement sa solidarité envers ses communes membres.

Il sera proposé de faire progresser l'ensemble de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de + 14 % en 2017. Elle passerait ainsi de 12,6 M€ à 14,3 M€, du fait du mécanisme de compensation relatif à la TEOM et de la création d'une nouvelle enveloppe pour les écoles de musique.

Du fait des transferts de charges liés au passage en Métropole, et conformément à la législation, l'attribution de compensation (AC) des communes membres sera impactée en 2016 et 2017. Les montants sont fixés dans le cadre du travail de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges puis approuvés par les Conseils Municipaux. Cette dotation reflète les transferts de charges arrêtés à l'année 2016. Ces montants devront être ajustés courant 2017 suite aux prochaines décisions de la CLECT afin de prendre en compte les transferts non encore évalués : Aître Saint Maclou, CIDE, réseaux électriques, accessoires de voiries, espaces verts, ainsi que, courant 2017, la possibilité pour la Métropole d'assumer certaines charges de centralité de la Ville de Rouen sur des équipements sportifs et des dépenses d'entretien des espaces publics et naturels en service commun.

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC). La Métropole s'est engagée à abonder ce fonds de 12 M€ sur 5 ans soit un montant total de 60 M€ entre 2016 et 2020. Ce fonds est réparti en 4 thématiques :

- Accessibilité ;
- Bâtiments communaux ;
- Espaces publics non métropolitains ;
- ANRU (PNRU2).

La répartition des enveloppes entre les communes sera basée sur les critères de la dotation de solidarité pour les thématiques hors ANRU. Ce fonds vise à la fois à soutenir les communes et les entreprises notamment du secteur de la construction et des travaux publics qui dépendent en grande partie des commandes communales.

Les enveloppes du FSIC et du fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes ont été reconduites à l'identique pour 2017.

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

Des travaux sont prévus en 2017 pour l'aménagement du centre technique de collecte des déchets sur la zone portuaire.

Les opérations de grosses réparations sur le patrimoine bâti de la Métropole intégreront la mise en œuvre de systèmes énergétiquement performants.

Concernant la maintenance des bâtiments, l'objectif est d'augmenter progressivement la part des interventions préventives en se fondant sur des diagnostics systématiques permettant d'avoir une vision globale de l'état des bâtiments afin de pouvoir prioriser et programmer les travaux.

Il est également prévu l'achèvement des travaux du 108 pour le regroupement des services.

Ce regroupement des équipes administratives et techniques au 108, au Norwich et au Boulevard du Midi offre de nombreux atouts. Cela permettra aux équipes de mieux travailler ensemble en

transversalité et d'améliorer les conditions de travail. Cela permettra aussi de rationaliser les coûts et de revoir à la baisse les coûts de fonctionnement.

## Ressources et moyens d'actions de la Métropole

### Ressources de la métropole

#### Fiscalité

Il est proposé que les taux de la fiscalité directe locale sur le territoire soient maintenus en 2017 à leur niveau de 2016.

En matière de pression fiscale, la Métropole conserve des taux de fiscalité sensiblement inférieurs à la moyenne des Métropoles. En 2015, la Métropole affichait le taux le plus bas en matière de CFE. Ainsi, le taux unique de cotisation foncière des entreprises (CFE) sera fixé à 25,30 % soit à un niveau inchangé depuis 2011. Ce taux unique s'appliquera en 2017 sur l'ensemble des communes du territoire.

Le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 8,06 %. Aucune hausse de ce taux ne sera mise en œuvre en 2017, bien que la TEOM ne couvre pas le coût du service de collecte et traitement des ordures ménagères. Ce taux unique s'applique depuis 2015 pour les communes de l'ex Communauté de l'Agglomération Rouennaise qui avaient commencé leur convergence en 2006 et 2007. Dans ce cadre, 31 communes ont bénéficié d'une diminution sensible de leur taux de TEOM.

Les taux de convergence des communes de la CAEBS, des Communautés de l'Austreberthe et du Trait continuent leur période de lissage jusqu'en 2020, première année d'application du taux unique sur ces communes.

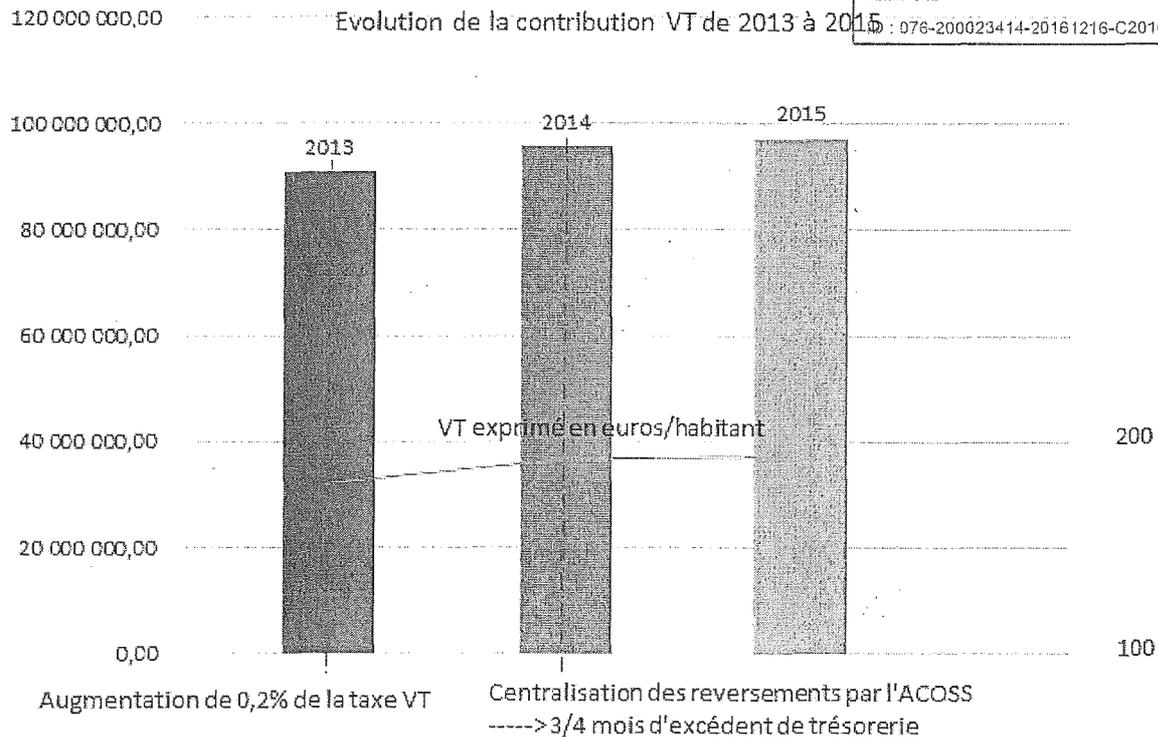
Le total des recettes en provenance des entreprises et des ménages devrait évoluer d'environ + 1,7 % (hors V.T.).

#### Versement Transport

Le versement Transport constitue la principale recette du budget transport. La contribution transport constitue une recette importante (46% Budget Transport en 2016) intégralement consacrée à la gestion, au développement et à l'amélioration du réseau des transports publics. Cette taxe au taux maximum de 2% permet d'assurer et de développer un service de transports collectifs performants sur notre territoire.

Au cours des dernières années, la contribution transport a connu une progression constante (évolution de +7% entre 2013 et 2015). Elle est directement corrélée à l'emploi et aux salaires versés sur le territoire de la Métropole.

Soit le graphique d'évolution :



Toutefois, le relèvement du seuil d'assujettissement (passage de 9 salariés en équivalent temps plein à 11) à compter du 1er janvier 2016 (PLF 2016) risque de représenter une vraie rupture. En dépit de la volonté du législateur de compenser intégralement la baisse de recette, il apparaît, au 31 octobre 2016, une baisse de 1,77 % (compensation comprise) sur l'année 2016 par rapport à la même période sur l'année 2015.

#### Moyens d'actions de la métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est contrainte par celle des recettes et notamment par celle des concours financiers de l'Etat.

La maîtrise continue des dépenses de fonctionnement est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement. Les services transversaux s'adaptent constamment aux évolutions de la Métropole afin d'optimiser leur organisation et réduire les coûts de fonctionnement.

La politique énergétique doit permettre, compte tenu de la « raréfaction » des ressources, de maintenir le niveau de dépenses actuel. Les consommations globales doivent baisser et les achats d'énergies continueront à être optimisés par le travail sur les abonnements au regard des usages constatés sur les différents sites.

Le poste carburant est maîtrisé malgré la prise en charge de l'ensemble des véhicules de voiries transférées du département et des communes. Cette maîtrise s'explique par la rationalisation des déplacements, la réduction et la mutualisation de la flotte des véhicules de la Métropole et la mise en place d'un logiciel de gestion automatisé de véhicules en pool.

Parallèlement, le développement du parc de véhicules électriques lancé en 2014, constitue des sources d'économies de carburant. Le nombre de véhicules électriques sur 2016 est porté à 35 sur

2016. Sur 2017, la métropole fera l'acquisition de 2 véhicules hydrogènes.

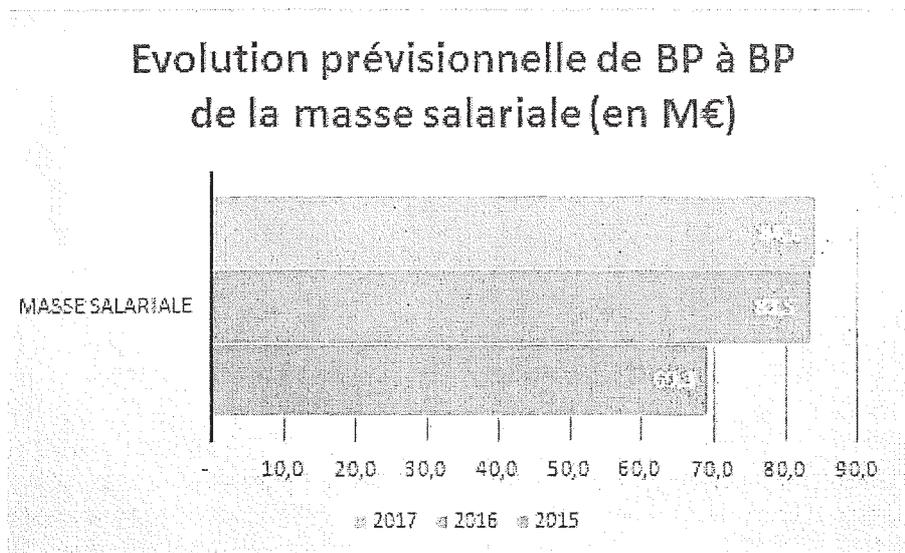
Concernant l'immobilier locatif, la métropole constatera en 2017, les premières économies liées à l'emménagement des agents au 108. L'impact en année pleine sera ressenti sur 2018.

La politique d'impression mise en place depuis plusieurs années se poursuivra sur 2017 avec une gestion des impressions en libre-service des différentes directions, permettant de rediriger une partie des travaux vers l'atelier de reprographie. Ceci doit générer dans le temps des gains sur les autres moyens d'impressions.

Au plan général, la Métropole comptera au 31 décembre 2016, 1 692 emplois budgétaires permanents (avec 1 500 emplois publics et 192 emplois à statut privé au sein de la Régie de l'Eau) dont 1 582 pourvus (1 397 agents publics et 185 salariés privés). L'évolution des effectifs budgétaires permanents entre les 31 décembre 2015 et 2016 est de 16 % du fait des transferts de la voirie du Département et des Musées.

En 2017, l'effectif évoluera pour tenir compte des nouveaux transferts (SMEDAR, FAJ, prévention spécialisée et périmètre des services communs avec la Ville de Rouen) à 1 741 emplois.

La masse salariale évoluera donc en 2017. Le ratio représentant la part des frais de personnel par rapport au budget global de fonctionnement devrait rester proche de 17 %. L'inscription totale à périmètre constant concernant les services communs pour le chapitre 012 en net devrait être proche de 84 M€ (soit une augmentation inférieure à 1 %).



### III – Dette

Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

#### a) Les conditions de taux d'intérêts

La persistance des pressions récessives et déflationnistes, les risques politiques et bancaires, les conséquences du Brexit et l'importance des dettes publiques poussent la BCE à maintenir son programme d'assouplissement quantitatif.

Depuis la fin de l'année 2014, la Banque Centrale a baissé toute sa gamme de taux directeurs et a notamment placé son taux de dépôt à un niveau négatif : -0,40%. L'ensemble des indices monétaires ont désormais atteint des niveaux négatifs significatifs. Les anticipations demeurent baissières et la visibilité est bonne sur leur maintien à de bas niveaux.

Les taux long terme sont également à de très bas niveaux : les risques financiers et politiques pèsent sur la confiance des investisseurs et les obligations d'état peu risquées sont considérées comme valeurs refuges. Les taux long terme sont toutefois très volatils.

#### b) Les conditions de financement

Plusieurs années après la crise du financement des collectivités, les conditions d'accès au crédit se sont fortement améliorées. Les facteurs ayant contribué à cette amélioration sont divers : assouplissement de la réglementation Bâle III, injection de liquidités sur le marché, baisse des taux directeurs, etc.

Dans ce contexte, les niveaux de couvertures des demandes sur les financements long terme couvrent jusqu'au 450/500 % des volumes demandés. Lors de sa consultation bancaire de février 2016, la Métropole a reçu de nombreuses offres de financement sur le volume demandé de 12 M€. Elle a obtenu 600% de sa demande, soit un niveau plus important que la moyenne.

Toutefois, des disparités sont observées au sein des collectivités. Selon des critères essentiels (taux d'épargne, capacité de désendettement...) et l'analyse de la situation financière de la collectivité ainsi que de ses marges de manœuvre (poids des dépenses, potentiel fiscal ...), les demandes de financement ne sont pas traitées de manière homogène en terme de couverture de la demande et de performance des financements accordés.

La métropole a rejoint en 2014 l'Agence France Locale. La métropole a participé à la constitution des fonds propres de l'établissement par un apport en capital initial, dont le montant a été calculé par rapport à l'encours de dette de son budget principal. L'objectif de cet établissement est de couvrir 10 % des besoins de financements globaux des collectivités dès 2015 et jusqu'à 25 % en vitesse de croisière et de proposer des conditions plus attractives que celles de la C.D.C. .

La stratégie de gestion de dette de la Métropole Rouen Normandie s'oriente principalement autour de trois enjeux complémentaires : l'accès à des sources de financement pérennes et variées présentant un niveau de liquidités adéquat, l'optimisation des frais financiers tout en limitant les risques par la répartition de la dette en fonction du type de produit et au regard des marchés financiers et l'atteinte de maturités adaptées au financement d'investissements structurants amortis sur de longues périodes.

#### Situation de la dette en 2016

Au 1er janvier 2016, avec la prise de compétence voirie départementale, la Métropole a repris 30,1 M€ d'encours de dette au Département. La Métropole a repris des emprunts du Département et s'est refinancée directement pour une partie de l'encours (11,25 M€) auprès de l'Agence France Locale (taux fixe de 1,22 % en mars dernier).

Au 1er janvier 2016, compte tenu des financements repris, l'encours total s'établissait à 327 M€ tous budgets confondus.

En 2016, la Métropole a mobilisé 34,3M€ de nouveaux financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Pour la cotation de son taux fixe, elle a bénéficié de conditions de marché extrêmement performantes et d'une marge BEI très faible. Ainsi, la Métropole

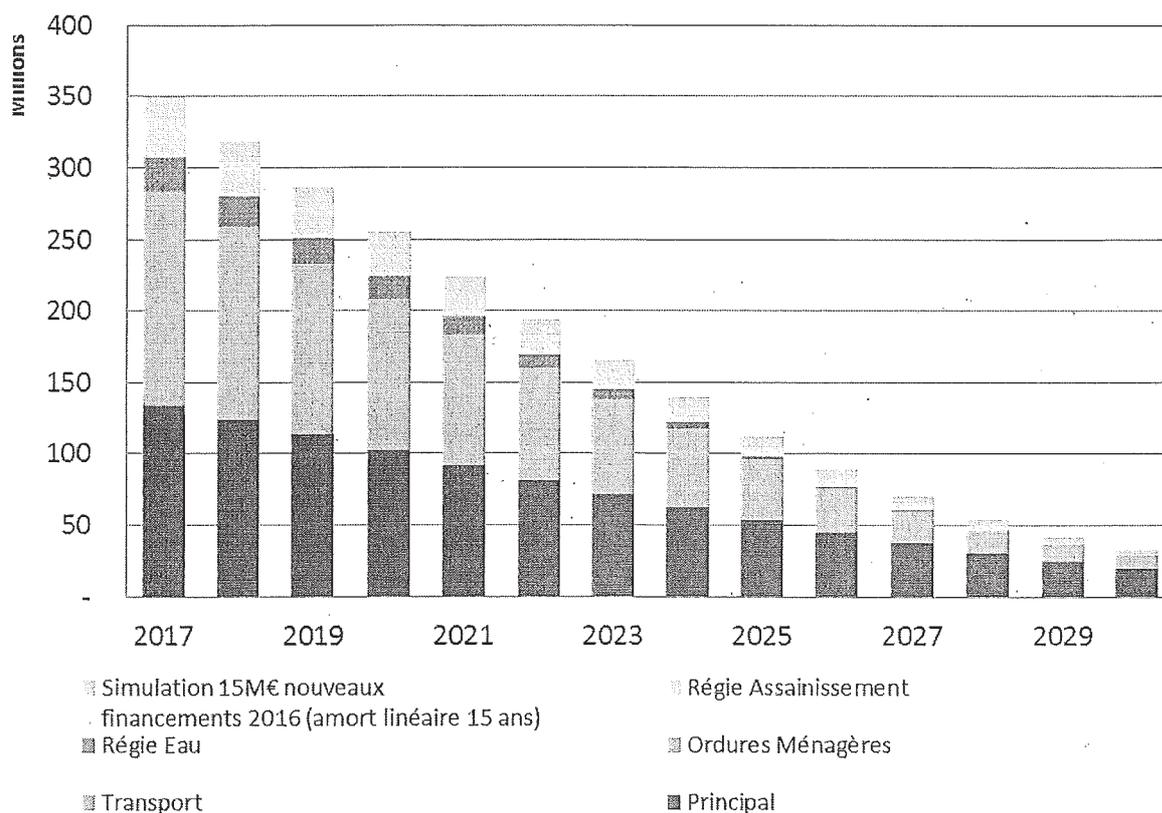
a obtenu le taux fixe de 0,975 % sur une durée de 20 ans.

La Métropole organise une recherche de financement afin de couvrir son besoin d'emprunt résiduel de 2016 (15 M€). Compte tenu de ces éléments, au 1er janvier 2017, le volume de l'encours de dette devrait être de 349 M€.

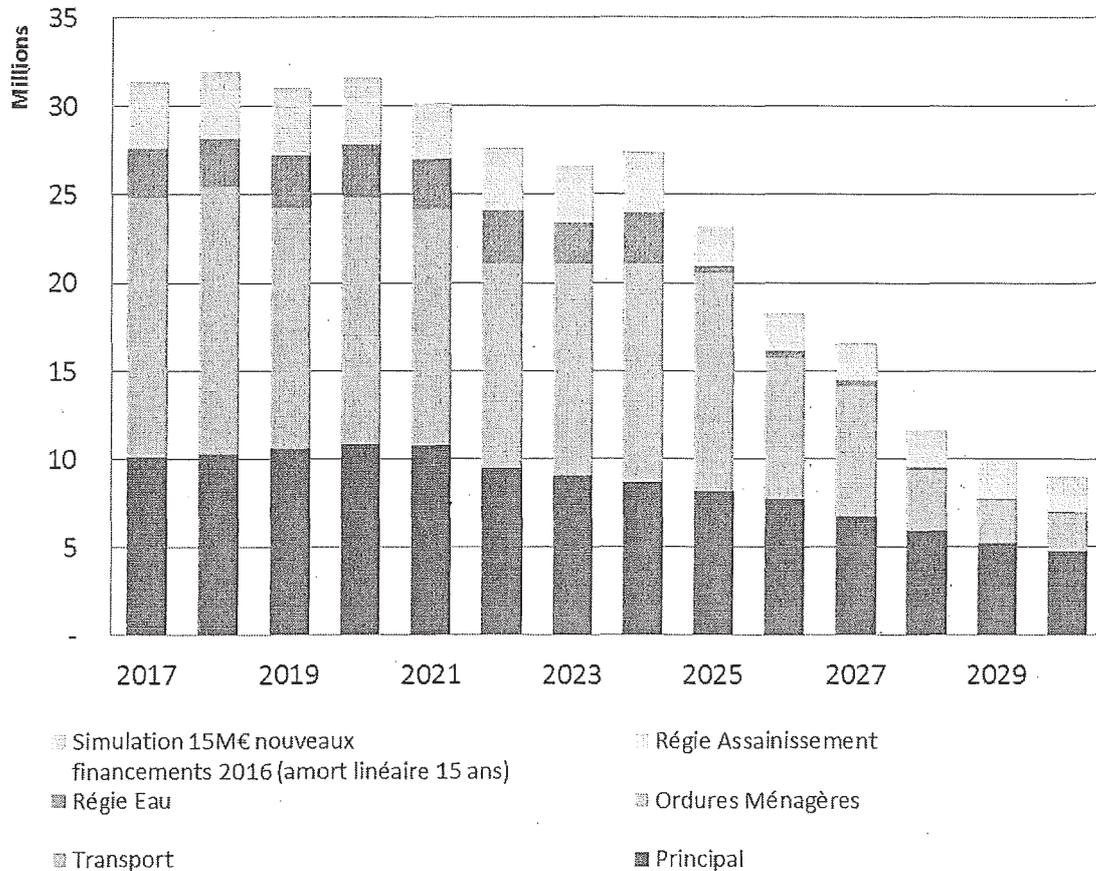
Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2017

Encours de la dette au 1er janvier 2016 (tous budgets confondus)	327,0 M€
Remboursement amortissement de l'année	24,0 M€
Emprunts nouveaux 2016	49,3 M€
Encours de la dette au 1er janvier 2017 (tous budgets confondus)	354,0 M€

**Evolution du Capital restant du au 01/01/2017**  
 tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement



## Evolution du Remboursement de la dette au tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement



La Métropole rembourse assez rapidement son encours de dette. Au 1er janvier 2017, la durée de vie moyenne de l'encours sera de 7,7 ans. Elle est plus courte que celle des Métropoles et Communautés Urbaines.

Le coût moyen de la dette de la Métropole Rouen Normandie ressort à 2,20 % sur l'exercice 2016, selon les anticipations de marché actuelles, ce qui est en phase avec le coût moyen de la dette des Métropoles. L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité (15 % de l'encours) mais il est extrêmement performant, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles, dont le coût est nul. La Métropole bénéficie par ailleurs de la ressource la plus compétitive du marché : les fonds BEI, qui permettent de réduire le coût de la part à taux fixe.

La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux au 1er janvier 2017 (tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement, y compris nouveau financement de 15 M€) se situe de la manière suivante:

Envoyé en préfecture le 16/12/2016 :

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

01/01/2017

Coût

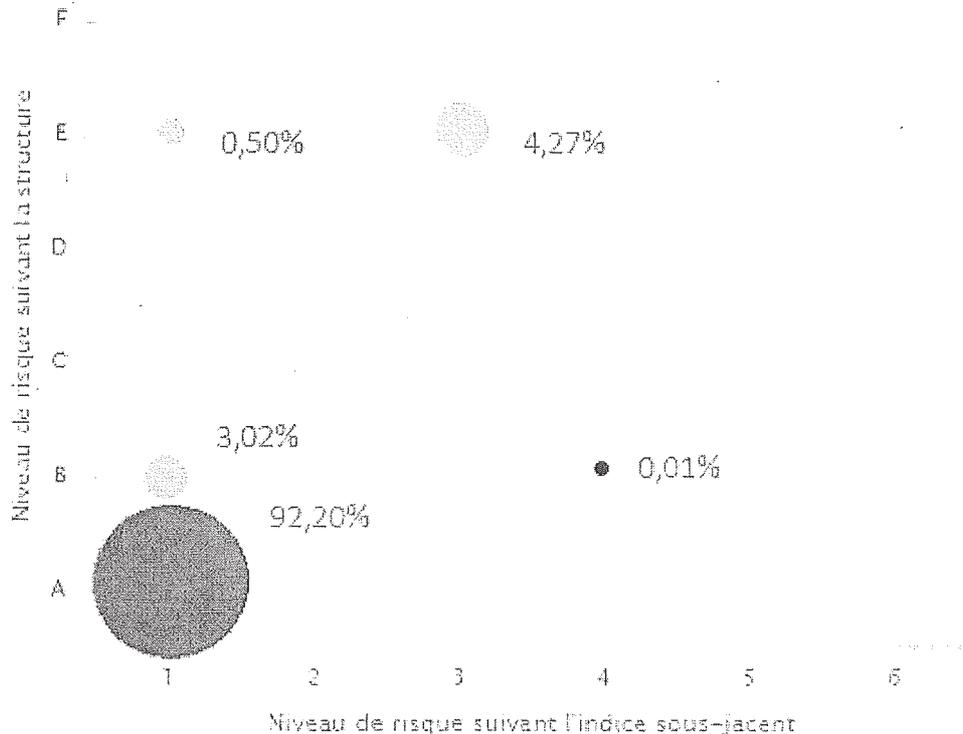
ID : 076-200023414-20161216-C2016\_0815-DE

Encours au (en €)	01/01/2017 (en %)	Coût (en %)
<b>Exposition Taux fixe</b>	<b>256 642 566,73</b>	<b>73%</b>
<b>Exposition taux variable</b>	<b>51 751 437,02</b>	<b>15%</b>
Euribor préfixé	20 215 415,87	6%
EONIA	18 919 038,92	5%
TAM/TAG	1 585 674,16	0%
Livret A	11 021 308,07	3%
<b>Exposition Structurée</b>	<b>26 096 534,26</b>	<b>7%</b>
Exposition struc. Intermédiaire	10 140 438,96	3%
Taux conditionnel à barrière sur Euribor	10 113 772,48	2,9%
Taux conditionnel à barrière sur LiborUSD	26 666,48	0,0%
Exposition struct. Volatile	15 956 095,32	4,6%
Taux conditionnel à barrière sur Euribor (coefficient 5)	1 687 500,00	0,5%
Ecart de pente	14 268 595,32	4,1%
<b>Total (consolidé)</b>	<b>334 490 538,01</b>	<b>95,7%</b>
<b>Nouveaux financements à venir</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>4,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>349 490 538,01</b>	<b>100,0%</b>

Au 1er janvier 2017, 92 % de l'encours de dette de la Métropole sera classé dans la classification des risques de la Charte Gissler en A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole représentera 8 % de l'encours de dette au 1er janvier 2017, hors nouveaux financements. Les emprunts classés en catégorie Gissler E1, B1 et B4 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court moyen terme.

La métropole possède un emprunt structuré, qui peut présenter un risque si la variation de l'écart de CMS 10 ans – 2 ans évolue du mauvais côté de la barrière, il représente 4,27 % de l'encours de la dette. Compte tenu du contexte économique et financier, le risque est très limité à court terme.

Classification de l'encours au 01/01/2017 en début de journée  
selon la charte Gissler



#### IV – Éléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

Globalement, tous budgets confondus, le budget de la Métropole pourrait s'établir à environ 810 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2017 devraient être proches de 260 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

La CAF brute devrait s'établir à environ 82 M€ en 2017 (tous budgets confondus) malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il sera proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2017 ni sur les ménages, ni sur les entreprises : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part de taxe sur le foncier bâti par la Métropole, pas de hausse du taux moyen de Cotisation Foncière des Entreprises. Le taux unique de TEOM ne sera pas modifié.

Hors régie de l'eau et de l'assainissement, la CAF brute pourrait être proche de 59 M€ au budget primitif 2017.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt. La capacité de désendettement pourrait être portée globalement à environ 6,4 années.

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

ID : 976-200023414-20161216-C2016\_0815-DE

Les orientations budgétaires de l'exercice 2017 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2016

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h06, Mme AUIPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait) jusqu'à 22h30, Mme BERCEZ (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h04 et jusqu'à 20h02, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 19h36, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h31, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h51, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h08 et jusqu'à 20h13, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h57, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 20h50, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) à partir de 18h11 et jusqu'à 20h53, Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h04, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h57, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h04, Mme FOURNEYRON (Rouen) jusqu'à 20h50, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly) à partir de 18h04, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18h03 et jusqu'à 22h19, M. GRENIER (Le Houllme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h35, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 22h55, M. HIS (Saint-Paër) à partir de 18h09 et jusqu'à 20h30, M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h04, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu) à partir de 18h31, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 20h51, M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 20h32, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h06 et jusqu'à 20h02, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) jusqu'à 20h, Mme MILLET (Rouen) à partir de 18h21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE

(Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h08 et jusqu'à 22h14, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h03 et jusqu'à 21h24, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h51, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h23, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux) jusqu'à 19h48, M. TEMPERTON (La Bouille) à partir de 18h04 et jusqu'à 21h20, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 22h35, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 21h20, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h45.

### **Etaient représentés :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par Mme FLAVIGNY, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. MASSARDIER à partir de 20h02, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par Mme BAUD, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par M. THORY jusqu'à 22h35, M. CHARTIER (Rouen) par M. LECOUSIN, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BONNATERRE à partir de 20h51, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE à partir de 18h03 et jusqu'à 22h14 et par Mme AUPIERRE à partir de 22h14, M. DELALANDRE (Duclair) par Mme MARRE à partir de 20h13, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 20h50, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE jusqu'à 20h51 et par M. BARON à partir de 20h51, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LETAILLIEUR jusqu'à 18h11 et par Mme LALLIER à partir de 20h53, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU à partir de 20h57, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) par M. PENNELLE jusqu'à 21h24, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. COULOMBEL, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme ROUX jusqu'à 18h35, M. HIS (Saint-Paër) par M. LEFEBVRE à partir de 20h30, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. SPRIMONT à partir de 20h32, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par M. DUCABLE à partir de 20h02, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. DELESTRE, M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU jusqu'à 20h, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme THELLIER à partir de 20h, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. OBIN à partir de 22h14, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 20h51, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par Mme HEBERT S. à partir de 21h23, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme SANTO à partir de 19h48, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. MERABET, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER à partir de 21h20, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE à partir de 20h45.

### **Etaient absents :**

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

M. DUPONT (Jumieges)

ID : 976-290023414-20161216-C2016\_9816-DE

Mme BARRIS (Grand-Couronne), M. DUCHESNE (Orival),  
Mme GROULT (Darnétal), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. JACUEN (La Londe),  
M. LECERF (Darnétal).